

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
934<sup>e</sup> RÉUNION

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE  
26 JUIN 2020

PSC/PR/COMM.(CMXXXIV)

COMMUNIQUÉ

**COMMUNIQUÉ**

**Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 934<sup>e</sup> réunion tenue le 26 juin 2020, à l'occasion du "cinquième (5<sup>e</sup>) anniversaire de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger" : *Nécessité de renforcer le soutien aux Maliens aux fins d'accélérer la mise en œuvre et l'appropriation de l'Accord*"**

***Prenant note*** des remarques liminaires faites par le Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de juin 2020, Ambassadeur Salah Francis Elhamdi, ainsi que des déclarations faites par le Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, Ambassadeur Smail Chergui ; le Représentant de la République du Mali, Ambassadeur Abdoulaye Toukara ; le Commissaire à la paix, à la sécurité et aux affaires politiques de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Général Francis Béhanzin, ainsi que la communication faite par le chef de la Mission intégrée multidimensionnelle des Nations unies au Mali (MINUSMA) et représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Ambassadeur Mahamat Saleh Annadif ;

***Observant*** une minute de silence pour rendre hommage aux civils africains et aux soldats des armées nationales des pays du Sahel et de la MINUSMA, victimes des attaques terroristes ;

***Rappelant*** ses précédents communiqués et communiqués de presse sur la situation au Mali et dans la région du Sahel, en particulier les communiqués [PSC/PR/COMM. (CMXX)] [PSC/PR/COMM.(DCCCLXIII)] [PSC/PR/COMM.(DCCCXXXIX)], [PSC/PR/COMM. (DCCLIX)] et [PSC/PR/COMM.(DCLXXIX)] adoptés lors de ses 920<sup>e</sup>, 863<sup>e</sup>, 839<sup>e</sup>, 759<sup>e</sup> et 679<sup>e</sup> réunions tenues respectivement les 21 avril 2020, 25 juillet 2019, 9 avril 2019, 23 mars 2018 et 13 avril 2017 ;

***Rappelant*** que le processus d'Alger a été facilité par la Médiation Internationale composée de partenaires bilatéraux et multilatéraux du Mali et dirigée par l'Algérie, selon les principes de transparence et d'inclusivité ;

***Accordant*** une attention particulière à l'état de mise en œuvre de l'Accord de Paix et de Réconciliation au Mali, en vue d'évaluer les cinq (5) années écoulées depuis sa signature en juin 2015, afin d'identifier les domaines de progrès et les défis ainsi que les domaines à améliorer pour assurer une mise en œuvre efficace de l'Accord ;

***Réaffirmant*** que l'Accord de paix et de réconciliation prend en compte le caractère local des composantes sociales maliennes et adopte une gouvernance politique fondée sur une administration décentralisée afin d'impliquer la population dans la gestion de ses propres affaires au niveau local et lui permettre d'être représentée de manière adéquate au niveau national ;

***Réaffirmant également*** que l'Accord d'Alger offre des opportunités en termes de perspectives économiques, sociales et culturelles dans le cadre d'une approche participative adaptée aux caractéristiques socioculturelles et géographiques locales de la population malienne ;

**Réaffirmant en outre** le respect indéfectible de l'UA pour la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Mali, ainsi que la solidarité de l'UA avec le peuple et le gouvernement du Mali ;

**Conscient** de la nécessité pour les parties prenantes maliennes de maintenir leur engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord, qui constitue le cadre unique et équilibré permettant de résoudre leurs différends ;

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité

1. **Exprime, une fois de plus, son soutien indéfectible** au Gouvernement et au Peuple de la République du Mali dans leurs efforts et leur engagement continu au cours des cinq dernières années, en vue de s'approprier et de mettre en œuvre l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali dans ses quatre composantes, malgré un certain nombre de défis auxquels le processus est confronté ;
2. **Félicite** le gouvernement malien et les mouvements signataires pour avoir maintenu le cessez-le-feu depuis la signature de l'Accord, ainsi que pour leur engagement à coopérer pleinement avec les membres de la Médiation internationale au Mali, dirigée par l'Algérie, au sein du Comité de suivi de l'Accord (CSA), et **encourage** tous les acteurs maliens à continuer de préserver les acquis politiques et sécuritaires et à déployer des efforts et la volonté pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord ;
3. **Exprime sa reconnaissance** au Président Ibrahim Boubacar Keita, pour son engagement sans faille en faveur de la paix et de la réconciliation au Mali ; **se félicite** des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord depuis sa signature en 2015, en particulier la mise en place des autorités intérimaires dans trois des cinq régions du nord du Mali dans l'esprit de la décentralisation ; la convocation du dialogue national inclusif ; les progrès réalisés dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et la mise en place des commissions connexes ; la réinsertion des ex-combattants dans les nouvelles forces nationales recomposées ainsi que le lancement du processus visant à mettre en place la 2<sup>e</sup> chambre du Parlement ;
4. **Prend note** avec satisfaction du déploiement des unités reconstituées des Forces armées maliennes dans le nord du Mali, notamment à Kidal, Gao et Tombouctou et de la mise en place des Agences régionales de développement ainsi que de l'opérationnalisation du Fonds de développement durable ;
5. **Se félicite** de l'opérationnalisation de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation et de la validation de la Politique de réparation, ainsi que de la tenue de ses premières audiences publiques et **prend note** de l'élaboration de la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale et de la signature du Pacte pour la paix ;
6. **Prend note** des efforts actuellement déployés par les parties prenantes maliennes, ainsi que par les organisations de la société civile, pour poursuivre les consultations inclusives et le dialogue inter-malien renforcé afin de parvenir à un large consensus sur le processus de révision constitutionnelle pour accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord dans le cadre de la recherche d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables au Mali ;

7. **Note** les retards en termes de mise en œuvre complète et globale de l'Accord de paix et de réconciliation, qui sont principalement dus à l'aggravation de la situation sécuritaire imposée par l'extension de la menace terroriste au centre du Mali et à la zone frontalière avec le Burkina Faso et le Niger ;
8. **Condamne** fermement les attaques des groupes terroristes dans la région du Sahel visant les populations civiles et les soldats des armées nationales et soulignant les contraintes imposées par la menace terroriste qui met en péril la stabilité déjà fragile du Mali et la mise en œuvre effective de l'Accord de Paix et de Réconciliation ;
9. **Félicite** l'Algérie, en sa qualité de président du CSA et de pays voisin concerné, pour ses efforts inlassables visant à aider les parties maliennes à trouver une solution pacifique à leurs problèmes, y compris à travers la tenue de la quarantième session ordinaire, à Bamako, le 11 juin 2020, qui contribue à résoudre les questions en suspens dans la mise en œuvre de l'Accord ; **exprime** sa gratitude pour le soutien matériel militaire fourni par l'Algérie, estimé à cinq (5) millions d'euros d'équipements pour un bataillon de l'armée malienne reconstituée déployé dans la région de Kidal au Nord, qui permet sa pleine opérationnalisation ;
10. **Souligne** qu'il est urgent que les parties maliennes mettent tout en œuvre pour accélérer encore la mise en œuvre de l'Accord d'Alger, qui reste la pierre angulaire et le cadre le plus viable pour la résolution de la crise dans le pays ; **souligne** que l'Accord d'Alger bénéficie d'un large soutien et d'une large reconnaissance internationale car il incarne un véritable projet de consolidation de la paix, de réconciliation et de développement et reste le seul moyen d'isoler davantage les groupes terroristes armés au Mali et dans toute la région du Sahel, qui sont les seuls bénéficiaires de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix ;
11. **Souligne la nécessité** de poursuivre les efforts pour le déploiement des autorités institutionnelles maliennes dans toutes les régions du pays et la restauration de l'autorité de l'État, en particulier dans les régions du Nord et du Centre ;
12. **Réaffirme son plein appui** à la MINUSMA pour le soutien qu'elle apporte aux parties prenantes maliennes dans la mise en œuvre de l'Accord, en tant que tâche stratégique la plus importante de la Mission, malgré les conditions difficiles dans lesquelles elle mène ses opérations ; et **rend hommage** aux pays africains contributeurs de troupes et de police à la MINUSMA ;
13. **Demande** au Gouvernement malien, aux mouvements signataires et aux membres de la Médiation internationale, dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord, de proposer une feuille de route actualisée prenant en considération les priorités urgentes de l'Accord à traiter rapidement, y compris le budget et les délais ;
14. **Demande** également à la Médiation internationale de poursuivre ses consultations et son soutien permanents, dans le cadre du Comité de suivi, afin de parvenir à une mise en œuvre effective de l'Accord de paix et **exhorte** les partenaires à poursuivre leur soutien au développement socio-économique des régions du Nord, conformément à l'Accord, étant donné que la paix, la sécurité et le développement sont intrinsèquement liés ;
15. **Décide** de rester saisi de la question.